

**DURÉE**  
 2 jours

**TARIF**  
 2 000€ HT par personne

**SESSIONS DE  
 FORMATION**  
 Selon planning

**OBJECTIFS**

Être capable de réaliser des bulletins spécifiques, plus complexes.

**COMPÉTENCES À ACQUÉRIR**

- Lire un bulletin de paie spécifique et complexe
- Distinguer les différentes rubriques du bulletin de paie
- Élaborer un bulletin de paie spécifique
- Gérer le départ d'un salarié avec ses spécificités

**PUBLIC CONCERNÉ**

- Tout public s'intéressant à la gestion de la paie
- Comptables de PME, chefs d'entreprise souhaitant produire un bulletin de paie

**PRÉ-REQUIS**

- Avoir une expérience de la paie
- Avoir suivi la formation «Traitement de la paie, niveau 1»

**MÉTHODES PÉDAGOGIQUES**

- Méthode active
- Apports théoriques
- Exercices pratiques

**ÉVALUATION**

- Étude de cas
- Quizz & QCM
- Évaluation formative

**I. LA GESTION DE LA PAIE ET PÉRIODES DE SUSPENSION INDEMNISÉES PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE**

- La maladie, mi-temps thérapeutique, maternité, accident du travail
- Le congé paternité et accueil de l'enfant
- Calcul de l'absence, des jours de carence, des indemnités de sécurité sociale
- Gérer le complément de salaire
- Gérer la subrogation et les indemnités de prévoyance

**II. LA GESTION DE LA PAIE ET LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL**

- Appliquer les formalités d'embauche du salarié
- Connaître la durée légale et conventionnelle
- Le respect du SMIC et des minima conventionnels
- Identifier les éléments variables (primes et indemnités)
- Les avantages en nature

**III. GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL ET BULLETIN DE PAIE**

- Les différents cas de rupture et préavis
- Calcul des indemnités compensatrices de congés payés, de licenciement,
- de départ à la retraite, de rupture conventionnelle
- Les sommes versées après la rupture du contrat (*transaction, clause de non concurrence, rappels de salaire et dommages et intérêts*)
- Le régime social et fiscal des indemnités et sommes versées au terme du contrat
- Les formalités liées à la rupture du contrat

**IV. LA GESTION SOCIALE DE L'ÉPARGNE SALARIALE**

- Les conséquences sur les bases de la CSG/CRDS et sur le forfait social

**CENTRE DE FORMATION**

Formation dispensée par DUO RH &Co, centre de formation certifié QUALIOP1.